Image not found or type unknown

Décision Médecin Conseil CPAM

Par **Isa66280**, le **28/01/2023** à **16:12**

Bonjour,

Mon fils (38 ans) est malade depuis 4 ans sans que les medecins trouvent sa pathologie jusqu'à il y a seulement 2 semaines. Il vient de commencer son traitement pour une durée minimum de 3 semaines renouvelables.

Il a tenu tête à la maladie aussi longtemps que possible. (3 ans 1/2)

Il est en arrêt maladie depuis le mois d'août 2022 et vient d'être convoqué par le médecin de la CPAM qui lui a adressé le courrier suivant que nous ne comprenons pas bien :

"Après étude de votre dossier, le médecin conseil a émis un avis favorable à l'attribution d'une pension vieillesse pour inaptitude.
Sous réserve de la réception de vos prolongations d'arrêt de travail, vous pourrez cumuler vos indemnités journalières avec cette pension, pendant une durée maximale de six mois.
Pensez à nous adresser rapidement votre notification d'attribution de pension vieillesse pour en bénéficier.
Avec toute mon attention,"

Quelqu'un peut-il nous expliquer cette décision et ce qu'il va se passer ?

Le médecin de la CPAM lui a demandé de prendre rv avec la Médecine du travail. Rv qu'il a dans 15 jours.

Je précise, qu'il a bien spécifié lors de son entretien qu'il ne voulait pas arrêter de travailler . Il veut seulement se soigner et reprendre son activité professionnelle qui lui plait dès qu'il ira mieux.

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/01/2023** à **16:27**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait reprendre contact avec la CPAM car pour ma part à 38 ans, une

pension vieillesse pour inaptitude, cela me paraît étrange...

Par **Isa66280**, le **28/01/2023** à **16:32**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse rapide .

Nous avons eu la même réflexion concernant cette pension vieillesse.

Nos contacterons la CPAM dès lundi.

Cordialement.

Bon WE.

Par **Pierrepauljean**, le **28/01/2023** à **19:40**

bonjour

il faudrait supprimer vos nom et prénom....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés